



# **FORUM NATIONAL DES ACTEURS DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN TUNISIE (FNAACC)**

## **CODE D'ETHIQUE**

Approuvé par le Comité de gestion du FNAACC, le .....

# **SOMMAIRE**

**Avant-propos**

**1- Valeurs et missions**

**2- Objectifs**

**3- Code d'éthique**

**4- Conflit d'intérêts**

## **Avant-propos :**

Le présent code d'éthique englobe l'ensemble des principes et des règles qui doivent inspirer la conduite des membres du Forum National des Acteurs de l'Adaptation au Changement Climatique en Tunisie (FNAACC) dans le cadre de leurs relations internes et externes avec leurs partenaires nationaux et internationaux. Il constitue un outil de référence qui permettra au FNAACC :

- D'atteindre ses mission(s);
- De sauvegarder sa crédibilité auprès de ses membres et de tous les acteurs aussi bien au niveau national qu'international ;
- D'assurer une saine cohésion entre ses membres;
- De promouvoir le respect des valeurs et des règles de conduite.

Le code d'éthique s'applique à tous les membres du FNAACC, plus particulièrement à ceux du Comité de Gestion. Ceux-ci, par leurs actions et leurs décisions, jouent un rôle très important dans la réalisation des missions du FNAACC et dans la valorisation de son image sociale.

Ce code d'éthique entrera en vigueur dès son approbation par le Comité de Gestion du FNAACC. La violation des règles mentionnées dans ce document est sujette à des sanctions pouvant aller de la réprimande jusqu'à l'exclusion du FNAACC.

## **1 Valeurs et missions:**

Le Forum National des Acteurs de l'Adaptation au Changement Climatique (FNAACC) est un organisme démocratique à but non lucratif. Sa mission principale est de regrouper des acteurs de la société civile, du secteur privé, des acteurs médiatiques et des acteurs municipaux, concernés par l'Adaptation au Changement Climatique (ACC) en Tunisie.

### **Nos valeurs**

Le FNAACC a pour objectif de contribuer à l'effort national en matière d'ACC et de lutte contre les effets du changement climatique, de favoriser la transition vers une société plus résiliente, solidaire et équitable et préservant ainsi, l'avenir des populations et des écosystèmes.

Il est indépendant et non partisan. Il coordonne et anime un réseau d'organisations/personnes physiques ayant directement ou indirectement le même objet.

### **Nos missions**

- Renforcement de la coordination, du réseautage et de la mobilisation d'autres acteurs et réseaux intervenant dans le domaine de l'ACC, notamment pour assurer la cohérence des actions et leur complémentarité ;
- Contribution au plaidoyer en matière d'ACC afin d'intégrer de manière effective, tous les enjeux liés à l'ACC au niveau des politiques et les stratégies nationales/sectorielles tout en tenant compte des spécificités des régions ;
- Sensibilisation des différents intervenants ainsi que du grand public, notamment par le biais d'actions citoyennes qui permettront d'alimenter un débat citoyen local, régional et national en faveur du renforcement de la mise en œuvre des mesures d'ACC ;
- Contribution à la mise en œuvre, à la consolidation, la capitalisation et la valorisation des mesures en lien avec l'ACC initiées par les différents acteurs.

## **2 Objectifs :**

Le présent code d'éthique constitue un guide pour la mise en place et la préservation de relations saines et transparentes entre les membres du FNAACC ainsi qu'avec leurs partenaires nationaux et internationaux. Il est constitué par un ensemble d'engagements, de principes, de règles de conduite de base et de lignes directrices pertinents en matière d'éthique auxquels sont censés se soumettre tous les membres du FNAACC en vue de favoriser :

- L'atteinte des objectifs escomptés du FNAACC conformément à sa mission ;
- La préservation de sa crédibilité auprès de ses membres ainsi que de ses partenaires nationaux et internationaux ;
- L'assurance d'une relation et d'une cohésion saine entre ses membres moyennant le respect d'un ensemble de valeurs et de règles de conduite communes;
- L'assurance d'une relation transparente avec l'environnement extérieur, notamment les autorités et le public.

### **3 Code d'éthique**

- Chaque membre doit être conscient de ses engagements et de ses responsabilités envers le FNAACC. En ce sens, chacun doit promouvoir et encourager l'utilisation des normes de conduite les plus élevées.
- Chaque membre doit chercher activement à soutenir le FNAACC en adhérant en toute connaissance à sa vision, à sa mission, à ses objectifs, à ses politiques et à son fonctionnement.
- L'ensemble des membres du FNAACC sont tenus au respect de la loi et de la réglementation en vigueur.
- Chaque membre doit agir en ayant recours à des moyens conformes à l'intérêt public et aux lois en vigueur.
- Chaque membre doit viser l'excellence dans toutes ses relations avec les autres membres et avec les partenaires du FNAACC.
- Le respect des règles de confidentialité quant à toute information jugée confidentielle confiée ou mise en circulation au sein du FNAACC est essentiel. Aucune information confidentielle ne pourra être divulguée en dehors du FNAACC sans le consentement écrit des personnes concernées.
- Chaque membre doit agir, en tout temps, dans un esprit de respect des intérêts collectifs des autres membres du FNAACC.
- Tout comportement portant atteinte à la dignité des membres est interdit ou doit être dénoncé.
- Chacun doit respecter l'intégrité et la vie privée des autres.
- Chacun doit promouvoir et maintenir la vie associative et démocratique au sein du FNAACC.
- Chacun doit respecter les fonctions attribuées aux membres du Comité de Gestion et aux différents membres du FNAACC.
- Chaque membre doit veiller à la gestion rationnelle des biens du FNAACC.
- Chaque membre doit prendre les décisions sur la base d'informations vérifiées ou reconnues.
- Chaque membre doit préserver et développer la crédibilité du FNAACC auprès du public.
- Chaque membre doit saisir les occasions pour sensibiliser les citoyens au rôle du FNAACC et du réseau qu'il constitue.

#### **4 Conflit d'intérêts**

Chaque membre doit respecter les fonctions attribuées au comité de gestion et aux autres membres du FNAACC.

Eu égard à son devoir de loyauté vis-à-vis du FNAACC, chaque membre veillera à ne pas exercer directement ou indirectement d'activité ou à ne pas tenir des propos qui le placeraient dans une situation de conflit d'intérêts.

Chaque membre doit informer le Comité de Gestion du FNAACC de tout éventuel conflit d'intérêts.